MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
Rue Alphonse Duchasteau, Chemin du Ri-Maury
et Rue de la Lande

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 12 septembre 2023 de la société ALLEZ & Cie Za du Puy Gaillard – 87520 ORADOUR S/GLANE concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public Rue Alphonse Duchasteau, Chemin du Ri-Maury et Rue de la Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public Rue Alphonse Duchasteau, Chemin du Ri-Maury et Rue de la Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE, un rétrécissement des chaussées concernées sera matérialisé par panneaux AK3 et AK5 du 14 septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux (sauf riverains et services de secours). Le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies concernées durant les travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société ALLEZ & Cie conformément à la réglementation en vigueur.
La société ALLEZ & Cie devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La société ALLEZ & Cie

Fait et arrêté à Bessines, le 12 septembre 2023

La Maire,

MAIRIE DE BESSINES 87250 (Haute-Vienne)

Andréa BROUILLE